

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs

L'ENFANT FRAPPE UN MALFAITEUR LORS D'UN BRAQUAGE

À Silver Spring (Etats-Unis) deux individus cagoulés, gantés et armés ont fait irruption dans une boutique de jeux vidéo. L'un d'eux a demandé à un couple et son enfant de se mettre contre le mur. Comme le petit refusait, l'homme a saisi le garçon, âgé de 7 ans. Mais ce dernier s'est débattu et a frappé à plusieurs reprises le malfaiteur avec un jouet. Après avoir mis à terre les employés de la boutique, les malfaiteurs sont repartis avec l'argent de la caisse. Le père du garçonnet a indiqué aux journalistes que son fils avait agi par instinct. Quant aux malfaiteurs, il n'ont toujours pas été identifiés. Un appel à témoins a été lancé pour les retrouver.

LE BRAQUEUR CORRIGÉ PAR UN CLIENT ET LE GÉRANT

Un homme cagoulé et armé a fait irruption à l'agence Ladbroke's de Trazegnies (Belgique). Effrayés, plusieurs clients ont préféré sortir. L'un d'eux a commencé à partir mais, n'écouterant que son courage, est revenu et s'est saisi d'une chaise avec laquelle il a frappé le braqueur. Puis, avec l'aide du gérant, ils ont donné une correction au braqueur. Ce dernier n'a pas eu d'autres choix que de prendre la fuite.

SORTI DE PRISON LE MATIN MÊME, IL TUE PAR BALLE UN HOMME

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un homme de 50 ans a été pris en flagrant délit par la police en train de voler un vélo à Strasbourg (France). Lors de son interpellation, il a tenté de se débarrasser d'un revolver 22LR à six coups, dont il manquait deux cartouches. Les vêtements du quinquagénaire étaient tachés de sang. Vers 7H00 du matin, c'est le corps sans vie d'un homme de 73 ans qui a été découvert dissimulé dans des buissons près de l'entrée du commissariat. La victime présentait une blessure par balle à la tête et son visage était couvert de sang. Tout de suite, les policiers ont fait le lien entre les deux affaires. Le quinquagénaire se trouve toujours en garde à vue. Des résidus de poudre ont été retrouvés sur ses mains. Tout porte à croire que c'est lui qui a tué par balles le septuagénaire. Le suspect, déjà très défavorablement connu de la police, avait été libéré de prison le matin même.

Rassemblés par JNE

Michael Adandé : " Il n'y a aucune malversation à La Poste "

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

APRES avoir été entendu à deux reprises à la brigade nord du camp Roux, en l'espace de deux semaines, suite à une plainte déposée par certains agents de la société, l'accusant de malversations financières, le patron de La Poste S.A., Michael Adandé, a animé une conférence de presse à son cabinet, pour s'expliquer sur cette affaire.

" Il n'y a aucune malversation à La Poste et les ressources de la société sont gérées avec rigueur et efficacité", a-t-il déclaré. Et d'ajouter que depuis qu'il a été nommé à la tête de La Poste par le gouvernement, pour repenser et redresser cette entreprise publique, il a toujours bien su gérer les ressources.

" J'arrive à la tête de La Poste à travers une crise profonde où une des filiales, notamment Post-Bank qui connaît des tensions de trésorerie en 2015, a fermé portes et guichets. Mission m'a donc été donnée par le gouvernement de repenser La Poste. Ce redressement a commencé avec un plan qui a permis de recentrer les activités de l'entreprise, qui reposent sur deux piliers : un pilier postal et un pilier financier. PostBank, qui répondait à d'autres exigences, notamment les exigences Cobac, s'est vu désigner un liquidateur par l'institution sous-régionale", a-t-il précisé.

Poursuivant son propos, M. Adandé a expliqué que dans le cadre du plan de redressement, " une plainte a été déposée contre X. Les enquêtes ont abouti à l'interpellation de 5 cadres de la société, qui ont ensuite été placés en détention préventive pendant 18 mois. Les textes en vigueur dans notre pays demandent que, suite à une telle incarcération et après une certaine période, les salaires soient suspendus. Ce qui a été fait. Puis, ces cadres de La Poste ont bénéficié d'une liberté provisoire et ont demandé à ce que les 18 mois de salaires



M. Adandé s'adressant à la presse.

leur soient payés. Ce sont donc ces compatriotes qui ont déposé plainte contre moi. Les enquê-

teurs ont abordé d'autres aspects qui touchent les axes de gestion pour lesquels La Poste reste dis-

posée à donner tous les détails nécessaires."

La thésaurisation, une pratique courante dans notre pays

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

LE mois dernier, une dame de ménage d'origine togolaise, Flore Hedenou, aurait subtilisé une somme de 30 millions de francs chez son patron chinois, Xu Weijie (22 ans), au quartier Razel, dans la commune d'Owendo. Lequel faisait de la thésaurisation, une pratique courante dans notre pays et qu'affectionnent certains opérateurs économiques.

Selon des informations concordantes, plusieurs hommes d'affaires préféreraient garder de l'argent dans leurs domiciles plutôt que dans les banques. C'est de la "thésaurisation", une technique qui consiste à conserver des numéraires, notamment de la monnaie fiduciaire (billets de banque ou pièces) en dehors du circuit normal. La thésaurisation se ca-



Plusieurs personnes, nationales comme étrangers, ont pris l'habitude de garder d'importantes sommes d'argent à domicile.

ractérisée par une défiance envers les moyens de paiement scripturaux (écritures en compte bancaire) et une accumulation de monnaie pour en tirer un profit. Plus simplement, c'est le fait d'accumuler de l'argent, mais sans la possibilité de le faire fructifier et, donc, de ne pas le permettre de participer à l'activité économique.

Ce qui est un délit, au regard de l'impact négatif de cette pratique sur l'économie. Au demeurant, la justice gabonaise devrait s'intéresser aux personnes qui sont ainsi mêlées. Comme Xu Weijie, qui devrait s'expliquer sur les raisons de la détention de 30 millions de francs à son domicile.